



Instructeur de cours collectifs de fitness

(H/F/X)

Tourisme - Loisirs

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous êtes un grand sportif, toujours de bonne humeur et prêt à motiver les troupes ?! Vous avez toujours rêvé de passer à la télé le matin dès 6h ? Alors n'hésitez plus et devenez instructeur de cours collectifs de fitness !

L'Instructeur et l'Instructrice de cours collectifs de fitness **assurent et dispensent des leçons de fitness à des groupes**. Ils accueillent les clients dans la salle de sport ou au comptoir d'accueil. Ils visent le bien-être physique, l'effort physique et aussi le renforcement musculaire de tout le corps. Pour cela, ils encadrent des séances et dispensent des exercices physiques.

Cette formation en coordination et encadrement d'Instructeur de cours collectifs de fitness vous apprendra les compétences suivantes, nécessaire à l'exercice du métier :

Réaliser un accueil global : accueillir les pratiquants, leur expliquer les grands principes du fitness et les bénéfices sur le corps, présenter le club sportif et les offres commerciales.

Prise en charge personnalisée : dresser le portrait du pratiquant et ses objectifs, évaluer sa condition physique, définir des objectifs réalistes, dispenser les premiers conseils et constituer le dossier administratif.

Préparer une séance collective : techniques d'échauffement, choix du rythme et des exercices en fonction du groupe et des objectifs, techniques de récupération et d'étirements. Choix ou non d'un support musical.

Organiser la séance : adopter les bonnes techniques de communication afin d'expliquer et de présenter les différents exercices, les montrer, gérer les enchaînements, gérer et respecter le timing.

Gérer le groupe : partager son attention entre les différents participants, corriger l'exécution des exercices, veiller à la forme de chacun et au respect de la propreté de la salle.

Participer à la gestion courante du club de fitness : appliquer la politique commerciale du club, transmettre les informations aux pratiquants et au chef d'entreprise, gérer les relations avec les pratiquants pour les fidéliser.

Réaliser les premiers soins en cas d'incident/accident : intervenir de manière appropriée, assurer le suivi.

Alors si vous êtes d'humeur olympique et que le sport est votre passion, pourquoi ne pas en faire votre métier ?! Rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est non-obligatoire dans cette formation mais recommandée via le modèle de [formation en alternance \(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance\)](https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance) : ± 8h de cours généralement en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées. »

Stage d'observation de 40 heures.

Débouché(s) métier(s)

Instructeur indépendant / Instructrice indépendante

Employé / Employée dans un centre sportif, une salle de sport

Débouché(s) future(s) formation(s)

Instructeur de fitness (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/instructeur-de-fitness>)

Gestionnaire d'infrastructures sportives (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/gestionnaire-dinfrastructures-sportives>)

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Contact client Dynamique Travail en autonomie ou en équipe

Finalité

Diplôme de Coordination et d'encadrement homologué par la Communauté française

Aptitudes

L'Instructeur et l'Instructrice de cours collectifs de fitness doivent posséder plusieurs qualités :

Bonne forme physique : vous devez être capable de montrer les exercices aux pratiquants et de les accompagner pendant la séance.

Flexibilité et disponibilité : les séances peuvent se dérouler à des horaires variés et variables, en journée, en soirée, la semaine ou le week-end. Vous pouvez aussi être amené à vous déplacer à différents endroits, en intérieur comme en extérieur.

Empathie et relationnel : vous créez une relation positive et de confiance avec vos pratiquants, dans la bonne humeur et la motivation. Un contact positif est l'une des clés de la réussite.

Adaptation et bienveillance : vous écoutez les remarques de vos participants afin de vous adapter à leurs volontés et exigences.

Programme

1^{ère} année :

X61/25 La communication verbale et non verbale (16h)

X61/25 La déontologie appliquée au fitness (4h)

X61/25 Le fitness et ses avantages (8h)

X61/25 Les notions de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement (8h)

X61/25 Techniques vente, psychologie de la vente politique commerciale (12h)

X61/25 Gestion de conflits (4h)

X61/25 Informatique (4h)

X61/25 Bilans et tests d'évaluation (12h)

X61/25 Education à la santé et à la nutrition (12h)

X61/25 Notions physiologiques de l'activité physique (24h)

X61/25 Préparation et présentation d'une séance (16h)

X61/25 Animation d'une séance et correction (20h)

X61/25 Gérer les accidents : prévention, traumatologie, urgence, 1ers soins (28h)

X61/25 Gestion d'équipe (8h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

Conditions d'admission particulières : Instructeur de cours collectifs de fitness

L'auditeur devra prouver qu'il a suivi et réussi deux formations organisées par l'ADEPS :

attestation de réussite des cours généraux du moniteur sportif « Initiateur »

attestation de réussite des cours généraux du moniteur sportif « Educateur »

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Les Isnes - G1

Rue Saucin, 66 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 58 53 63

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

081 58 53 64

centre.gembloux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.